

35  
Madame TULIPPE DIGAN Nicole  
Jaspard rue berton gaston  
97139 ABYMES

Tel 0690 530 196

AL177

Madame le Commissaire Enquêteur

Maire de Petit-Bourg

Petit-bourg le 07 juillet 2018

Madame Le Commissaire,

Par la présente j'ai l'honneur de vous faire part de mon mécontentement concernant la modification du PLU de la commune de Petit-Bourg en vue de la mise en œuvre de RHI, population active ou non active en plein bourg... au risque de déséquilibrer la ville.

Un projet personnel est en cours sur la parcelle AL177 depuis 2015 date du premier dépôt de la demande du permis de construire  
Cette première demande étant une maison individuelle a été modifiée en R+2 selon les souhaits de la commune. Madame TYNVAL à l'époque me l'avait expliqué rez de chaussé commerce, étage habitation

Une deuxième demande de permis a été déposée le 16/05/2017 R+2 j'ai obtenu une autorisation tacite depuis le 12 mars 2018 puis annulée le 29 mai 2018 pour illégalité selon le service d'urbanisme, à aucun moment R+3 n'a été mentionné.  
Le SDIS a donné son accord, ainsi que la commission de sécurité.

Voulant avoir plus de précisions, Madame ALY responsable de mon dossier à l'urbanisme me convoque à un entretien avec Monsieur Le Maire et un responsable de la SENSAMAR le 31 mai 2018 je souhaite des explications pour comprendre pourquoi cette autorisation tacite a été annulée.

Arrivée sur les lieux une des personnes accompagnant Monsieur Le Maire me signale que les plans sont incomplets alors que j'ai les mêmes qui sont complets. Monsieur le Maire me précise que le nouveau PLU prévoit R+3 hauteurs maximales de 13m à l'égout de toit avec combles aménageables, ainsi il m'invita à procéder aux modifications en R+3 concernant mon plan et me dit qu'il se chargera de le régulariser. Le 12 juin 2018 un sursis à statuer sur ma demande de permis de construire est délivré par Monsieur le Maire au nom de la commune, alors que lors de notre entretien il soutenait à fond mon projet et a proposé de me fournir des locataires.

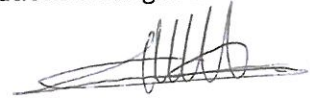
Je me rappelle lui avoir dit que mon institut est à Jarry et que je souhaiterais être dans ma commune et il a apprécié. Mon père a vécu sur cette parcelle 70 ans j'y suis née, j'ai grandi, Monsieur le Maire habitait 4 maisons plus loin ce qui veut dire que nous avons été élevé ensemble. J'apprécie son travail pour la commune je comprends qu'il veuille faire une ville attractive, mais il faut laisser les

25  
personnes propriétaires de leur terrain, je tiens à garder celui-ci et construire mon projet commerce et habitation touristique. R+3

Je tiens à vous dire aussi Madame La Commissaire que les personnes habitants sur les 50 pas géométriques ont été presque harcelés pour acheter les terrains qu'ils occupaient depuis des années.

Ainsi, j'espère que vous tiendrez compte de mes doléances dans les conclusions que vous rédigerez à l'issue de l'enquête publique.

Veillez agréer Madame Le Commissaire, l'expression de mes salutations distinguées



TULIPPE DIGAN Nicole